

Chambre des régions

37^e SESSION
Strasbourg, 30 octobre 2019

CPR37(2019)01
24 octobre 2019

COMMUNICATION DE LA PRESIDENCE DE LA CHAMBRE DES REGIONS

Mercredi 30 octobre 2019

(10 min)

Cher(e)s collègues,

Dans quelques jours, le mois de novembre marquera le 10^e anniversaire du Cadre de référence du Conseil de l'Europe pour la démocratie régionale. Adopté en 2009 par les Ministres responsables des collectivités territoriales, ce document – qui est le résultat d'au moins dix années de travail mené par le Congrès – réaffirme le rôle de la dimension régionale sur notre continent et définit les principes de la gouvernance régionale, ainsi que des relations entre la région et l'Etat.

Aujourd'hui, c'est une bonne occasion de se rappeler que les principes de base de ces relations, affirmés dans le Cadre de référence, sont le respect de l'intégrité territoriale de l'Etat et la loyauté constitutionnelle, ainsi que le dialogue constructif et régulier entre l'Etat et les régions pour relever et affronter les défis auxquels nous sommes confrontés. Les principes contenus dans ce texte demeurent toujours d'actualité, nous rappelant leur importance encore aujourd'hui, surtout aujourd'hui. Nous, les membres de cette Chambre, avons aussi réaffirmé de nouveau l'importance primordiale du dialogue et de la loyauté à la Constitution lors de notre débat sur l'identité régionale et l'intégrité de l'Etat l'année dernière.

Le 10^e anniversaire du Cadre de référence est aussi une bonne occasion pour faire le bilan de l'évolution du régionalisme européen et examiner la direction de son développement et ses perspectives futures. Depuis les années 1970, cette dimension régionale joue un rôle croissant dans la construction de la démocratie européenne, dans la transformation de l'architecture politique et territoriale sur ce continent. Mais cette dimension est elle aussi en transformation permanente.

Notre Chambre a pour vocation de suivre cette évolution, d'identifier les problèmes et d'offrir une vision politique concertée pour des réponses appropriées. Ce rôle de notre Chambre en tant qu'assemblée représentative de toutes les régions d'Europe est encore plus significatif aujourd'hui, à la suite des décisions prises par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe lors de leur Sommet à Helsinki en mai dernier.

Devrais-je vous rappeler que le Congrès, dans sa contribution à ce Sommet, a appelé les Etats membres à reconnaître le rôle crucial de la démocratie territoriale dans la résolution de la crise de confiance et de la crise du fonctionnement des institutions démocratiques qui bouleversent nos sociétés, et dans le renouveau démocratique sur notre continent. Dans cette contribution, nous avons insisté sur le fait que ces collectivités et leurs élus – nous-mêmes, mes cher(e)s collègues, et nos villes, communes et régions – peuvent et doivent devenir le tremplin vers ce renouveau démocratique. Le degré de confiance que nous témoignent nos concitoyens nous permet de fonder de grands espoirs sur la démocratie territoriale, une démocratie proche des besoins et des préoccupations des citoyens.

Les régions d'Europe ont incontestablement un rôle crucial à jouer dans ce renouveau, mais cela signifie aussi que les questions que nous avons posées dans notre contribution à la réunion d'Helsinki s'appliquent tout autant à nos régions, et à nous-mêmes en tant qu'élus politiques au sein de conseils, de parlements et de gouvernements régionaux.

Dans leurs décisions, les Etats membres ont réaffirmé le rôle du Congrès, au sein du Conseil de l'Europe, dans ce processus de renouvellement, et par conséquent le rôle des collectivités dans le maintien du tissu social et dans la restauration du rapport de confiance avec les citoyens.

Au sein du Congrès, il revient à notre Chambre de faire avancer cet agenda dans nos régions et cette session a lieu dans ce contexte historique.

Cher(e)s collègues,

Les défis devant nous, devant nos régions, sont souvent les conséquences directes de la transformation même de notre continent et de notre modèle démocratique. Les structures, les notions et les aspirations qui étaient jadis gelées par la Guerre Froide, se sont mis en mouvement, se sont dynamisées depuis ces dernières décennies.

La dimension régionale n'est pas une exception, remettant en question aujourd'hui la définition même de la région en tant qu'entité territoriale au sein d'un Etat. En effet, la dimension transfrontalière, par exemple, qui prend de l'ampleur dans cette ère de globalisation, et l'intégration européenne offrent des opportunités de coopération à travers les frontières qui s'estompent de plus en plus, ce qui impacte la configuration même des régions en les transformant en entités transfrontalières voire macro-régionales.

Les relations entre les régions et l'Etat sont également en cours d'évolution face aux défis de l'intégrité et de la cohésion territoriales, nous rappelant, comme je l'ai dit au début, le besoin d'un dialogue permanent et constructif entre la région et l'Etat.

La cohésion territoriale elle-même se trouve sous la pression des tendances économiques et sociales actuelles, mettant en exergue le besoin de revoir nos systèmes de péréquation et distribution des ressources et des responsabilités parmi les régions, et nous rappelant également le besoin d'une coopération accrue entre les régions elles-mêmes – pour assurer une répartition plus équitable des ressources, des services, de la fiscalité et du fardeau financier, tout en tirant profit de l'économie d'échelle, de l'utilisation optimisée des ressources locales et des autres bénéfices offerts par la coopération inter-régionale.

Souvent, les mutations que nous connaissons affectent les liens économiques et sociaux traditionnels au sein des États et tissent de nouveaux liens entre les régions par-delà les frontières nationales. Cette évolution est tout autant porteuse de nouvelles possibilités que de nouveaux défis.

Les changements actuels ont un impact également sur les relations entre la gouvernance régionale et les collectivités locales au sein de nos territoires. Là, aussi, la question de l'intégration territoriale au sein d'une région s'impose face aux disparités croissantes entre les zones métropolisées et non métropolisées – de petites villes, les zones péri-urbaines, rurales et périphériques. Comment assurer une distribution équitable des ressources et des services au sein de nos territoires et arrêter leur « désertification » en faveur des grandes métropoles ?

A cet égard, nous devons examiner davantage les opportunités offertes par les technologies modernes et inclure dans nos stratégies d'intégration territoriale le concept des Régions intelligentes, faisant la connexion avec les Villes intelligentes au sein d'un territoire, dans un réseau intégré. Ceci, bien sûr, doit être inclus dans le contexte des défis posés à la démocratie par l'intelligence artificielle qui deviennent une priorité et qui sont déjà en train d'être adressés par nos partenaires, par exemple, l'Assemblée des régions d'Europe.

Enfin, le défi du développement durable de nos territoires et les conséquences du changement climatique nous obligent à apporter une réponse au niveau régional aussi. L'Agenda 2030 des Nations-Unies et ses Objectifs de Développement Durable, les ODD, fournissent le schéma directeur pour l'action qui, par ailleurs, doit être localisée et régionalisée car c'est à nos collectivités territoriales de mettre en œuvre, au niveau le plus proche du citoyen, les politiques du développement durable.

Cet éventail des défis auxquels nos sociétés, nos démocraties sont confrontées aujourd'hui s'impose à l'agenda de notre Chambre des régions qui se doit d'apporter une contribution appropriée pour les relever.

Je suis confiant que, renforcée par la réforme du Congrès qui je l'espère va trouver enfin une issue au Comité des Ministres, notre Chambre sera à la hauteur de cette tâche.

Je vous remercie.